

222C2334
FR0014004X25-FS0819

10 octobre 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

GROUPE FLO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 octobre 2022, la société Swiss Life Gestion Privée¹ (7 place Vendôme, 75001 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 octobre 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GROUPE FLO et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GROUPE FLO hors marché².

¹ Contrôlée par M. Eric Bleines. La société Swiss Life Gestion Privée déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Cf. notamment communiqués diffusés le 7 octobre 2022 par la société Groupe Bertrand et par la société GROUPE FLO.